

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE480

présenté par

Mme Laclais, rapporteure et Mme Genevard, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« culturel »

insérer les mots :

« , protéger les édifices traditionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les édifices traditionnels en montagne font partie du patrimoine national à conserver et à protéger.